

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 18 Octobre à 18 h 00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES, Président, en suite de convocation en date du 9 Octobre 2024**

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	14	14

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme BOULOGNE, pouvoir donné à Mme LACROIX
- M. ANFRY, pouvoir donné à Mme BERNARDINI
- M. COQUERELLE, pouvoir donné à Mme MILLE
- Mme DUJARDIN

Mme Anne OYER, Directrice du CCAS, est désignée secrétaire de séance

**DELIBERATION : n° 17/2024
Décision Modificative n°1 – Budget 2024 « SAD »**

Vu le budget primitif 2024, les décisions modificatives en cours, **LE CONSEIL, à l'unanimité, DECIDE** de procéder sur le budget 2024, aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
Gpe 1	60628 – Autres fournitures non stockées	8 400.00 €	
	6068 – Autres achats non stockés de matières et fourn	3 400.00 €	
	6257 – Réceptions	2 000.00 €	
Gpe 2	6331 – Versement mobilité	600.00 €	
	6336 – Cotisation fond d'emploi h	1 750.00 €	
	64111 - Rémunération principale	60 000.00 €	
	64112 – Indemnité de résidence	220.00 €	
	641188 – Autres	6 000.00 €	
	64131 – Rémunération principale (NT)		8 000.00 €
	64511 – Cotisations URSSAF		1 500.00 €
	64518 – Cotisations autres organismes sociaux	500.00 €	
	6471 – Prestation FNAL	200.00 €	
6488 – Autres charges de personnel		1 000.00 €	
Gpe 3	6188 – Autres frais divers	1 000.00 €	
	6512 – Droits d'utilisation - informatique	3 500.00 €	
Total		87 570.00 €	10 500.00€
		77 070.00 €	

DELIBERATION : n° 17/2024 (suite)
Décision Modificative n°1 - Budget 2023 « SAD »

Recettes de Fonctionnement

Gpe	Article	Ouverture	Réduction
Gpe 1	7331412 - Bonification horaire (Dotation complémentaire)	31 700.00	
Gpe 2	6419 - Remboursement sur rémunération	25 370.00	
	7488 - Autres (subvention communale)	20 000.00 €	
Total		77 070.00	0
		77 070.00 €	

Fait à ST-MARTIN-BOULOGNE
le 18 Octobre 2024